

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Je déposerai volontiers le rapport, mais je suis sûr que si j'essayais de dire à la Chambre tout ce que l'on fait pour améliorer le port de Vancouver, cela me prendrait toute la journée. Mais l'honorable député et les autres représentants qui viennent de cette région savent, d'ailleurs, que des pourparlers ont eu lieu récemment entre la Commission du port et toutes municipalités de la région, et que ces pourparlers semblent devoir être très fructueux.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Le ministre des Transports pourra-t-il bientôt orienter son intérêt vers d'autres ports nationaux?

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant se souviendra qu'il y a environ trois semaines, j'ai annoncé que l'Office d'expansion économique de la région atlantique avait été invité à faire une étude spéciale sur le port de Saint-Jean et le port d'Halifax. J'ai naturellement porté mes regards vers l'Est avant de les tourner vers l'Ouest. (*Exclamations*)

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Je doute, néanmoins, que vous fassiez partie du groupe des sages.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Je donnerai à cette question la forme suivante: Étant donné que feu M. Macenzie King avait promis que le port de Prince-Rupert serait beaucoup développé au cours des années 20, je me demande si le ministre pourrait s'occuper également de cette question?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je projetais, entre autres, de visiter ce port et j'espère y faire naître le climat radieux qui plaira au député.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le ministre dépose son rapport sur le bureau de la Chambre?

Des voix: Entendu!

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Il n'y a rien de tel que d'avoir un ministre des Transports modeste.

LES POSTES

MAÎTRES DE POSTE AGISSANT COMME
REPRÉSENTANTS DES JOURNAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, le 9 avril, le député de Regina-City nous a parlé d'une circulaire qui avait été distribuée et dont quelqu'un

avait reçu un exemplaire à Regina. Il a demandé si le maître de poste de cet endroit était en fait agent de la *Free Press* de Winnipeg. J'ai exprimé l'espoir que ce n'était pas le cas et lui ai promis de rendre une réponse cette semaine.

J'ai examiné cette affaire et je suis maintenant en mesure d'affirmer que le maître de poste de Regina n'est pas et n'a jamais été agent de la *Free Press* de Winnipeg. Les maîtres de poste des grands bureaux ou des bureaux urbains ne sont pas agents des journaux, mais c'est un fait que les maîtres de poste des plus petits bureaux, des bureaux ruraux ou de ce qu'on appelle des bureaux à commission, qui louent un emplacement dans la boutique du coin, dans une pharmacie ou d'autres établissements commerciaux, sont libres de faire office d'agents. J'ignore cependant comment cette lettre a pu parvenir à un habitant de Regina. Nous entrons en communication à ce sujet avec la *Free Press* de Winnipeg. J'espère avoir donné une réponse complète au député et je le remercie de m'avoir signalé cette affaire.

LE COMMERCE

ABSENCE DU CANADA À LA FOIRE INTERNATIONALE
DU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Pourrait-il nous dire pourquoi le Canada ne participe pas à la foire commerciale internationale qui a lieu au Japon, alors que des pays comme l'Australie, l'Italie et l'Allemagne de l'Ouest ont cherché à y prendre part.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je vais prendre cette question pour préavis et tâcher d'y répondre lundi.

LA DÉFENSE NATIONALE

SHAWINIGAN (P.Q.)—UNIFORMES VOLÉS DANS LA
SALLE D'EXERCICE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale): Hier, monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre a posé une question en marge d'une réponse à une question écrite déposée mercredi au sujet du vol de matériel militaire dans des propriétés de la Défense nationale. Il a parlé en particulier d'un article de cette réponse où il était dit: «quantité inconnue de vêtements militaires, volés le 20 février 1964 dans la salle d'exercice de Shawinigan» et il a affirmé que la formule utilisée ici était un «abus flagrant» du Règle-